

# Programme de formation

## MAÎTRE D'APPRENTISSAGE/TUTEUR

### Public visé par la formation et prérequis

#### Public visé :

Les tuteurs chargés de l'accompagnement des personnes en contrat d'apprentissage ;  
Les professionnels du champ sanitaire, social et médico-social ;  
Les professionnels des collectivités locales et d'établissements publics ;  
Les personnels impliqués dans l'accueil et l'insertion socio-professionnelle des nouveaux personnels.

#### Prérequis :

Sont concernées toutes les personnes ayant des diplômes professionnels de l'intervention sociale allant du niveau 3 au niveau 7 ainsi que les personnes exerçant des fonctions de coordinateur, de responsable administratif ou de responsable de services généraux.

Pour accéder à la formation, l'examen du dossier d'inscription doit faire apparaître :

- Un CV détaillé accompagné des pièces justificatives
- La justification des formations antérieures avec contenus détaillés et attestations de formation
- La justification des expériences antérieures
- Les demandes éventuelles d'allègement des candidats, avec leur argumentation.

### Objectifs de la formation

A la fin de la formation, le stagiaire aura la capacité de :

- ✓ Préparer l'arrivée de l'alternant et l'accueillir dans l'entreprise ;
- ✓ Faciliter l'intégration de l'alternant au sein de l'équipe ;
- ✓ Suivre le parcours de l'alternant en collaboration avec le centre de formation et organiser le parcours de formation de l'alternant au sein de l'entreprise ;
- ✓ Accompagner l'alternant dans son parcours d'apprentissage ;
- ✓ S'appuyer sur des situations de travail pour le développement de l'apprentissage ;
- ✓ Guider la réflexion de l'alternant sur ses activités professionnelles et sur ses activités d'apprentissage ;
- ✓ Evaluer les acquis des apprentissages en situation de travail.

## Contenus de la formation :

Le titre professionnel comporte trois domaines de compétences (DC) qui peuvent s'acquérir à la fin de la formation par la certification finale devant le jury habilité par le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion.

1. DC 1 « Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant » ;
2. DC 2 « Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle » ;
3. DC 3 « Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages ».

DOMAINES DE COMPETENCES	INTITULE	NOMBRE D'HEURES
DC 1 « Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant » (21 Heures)	Préparer l'arrivée de l'apprenti/alternant dans l'entreprise	7 Heures
	Accueillir l'apprenti/alternant à son arrivée dans l'entreprise	7 Heures
	Faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant durant la période d'essai	7 Heures
CERTIFICATION	Préparation à la certification	2.5 Heures
DC 2 « Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle » (21 Heures)	Suivre le parcours avec le centre de formation	7 Heures
	Organiser le parcours au sein de l'entreprise	7 Heures
	Accompagner l'apprenti/alternant dans son parcours d'apprentissage	7 Heures
CERTIFICATION	Préparation à la certification	2.5 Heures
DC 3 « Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages » (28 Heures)	S'appuyer sur les situations de travail pour développer l'apprentissage	10.5 Heures
	Guider la réflexion de l'apprenti/alternant sur ses activités professionnelles et d'apprentissage	7 Heures
	Evaluer les acquis des apprentissages en situation de travail	10.5 Heures
CERTIFICATION	Préparation à la certification	5 Heures

<b>TOTAL</b>	<b>80 Heures</b>
--------------	------------------

## Durée de la formation et modalités d'organisation :

- **Formation théorique** : 80 heures
- **Formation pratique** : 35 heures

Le site de formation se situe au 1011 rue du Pont de Lavérune à Montpellier.

La formation débute en janvier et se termine en juin.

La formation est organisée en quatre sessions de trois jours chacune par mois en moyenne de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Le nombre maximum d'apprenants par groupe a été fixé à 15.

## Qualité des formateurs :

Le Référent de la formation : Deli MUEPU- responsable de formation Maître d'apprentissage/Tuteur – Docteur es sciences.  
Système d'échange et de suivi avec le stagiaire : des temps de coordination en promotion, des rendez-vous individuels à la demande, des contacts autant que nécessaires ; Méthodologie de la rédaction du « Dossier de présentation du candidat ».

Chantal BLANC : Formatrice – CAFDES ; ancienne directrice d'établissement médico-social ; Accompagnement dans l'analyse du positionnement professionnel.

Didier SOULE : Formateur - Master 1 Professionnel « Pratique réflexive intervention sociale » ; ancien chef de service dans une maison d'enfants à caractère social ; Les procédures d'accueil et d'intégration, l'organisation d'un parcours de formation, la collaboration avec le centre de formation, l'évaluation des apprentissages.

Camille THOUVENOT : Formatrice – Docteure en sciences de l'éducation ; ancienne directrice-adjointe d'un centre de formation : le cadre spécifique de l'alternance, les effets psychologiques des formations en alternance.

## Méthode pédagogique :

Pédagogie interactive et positive : alternance entre les apports théoriques, l'analyse des situations, les propositions pratiques pour permettre une assimilation des apports théoriques et l'émergence des questions et pistes de réflexion chez les stagiaires.

## Moyens pédagogiques :

Plus de 6000m<sup>2</sup> de bâtiments sur un campus de 3 hectares

3 salles informatiques

1 salle de vision conférence

De nombreuses salles de travail

Un amphithéâtre de 250 places

Un centre de reprographie

Salles équipées de vidéoprojecteur

Tableaux et Paper bord

Des outils numériques et plateformes de communication sont utilisés comme supports de formation : Teams, Espace 10, Cohésia etc...

Un centre de ressources :

Un fonds documentaire en libre accès (livres, périodiques, ressources électroniques et multimédia, mémoires des formations de l'IRTS, littérature grise, dossiers, bibliographies...).

Une salle de projection audio-visuelle, un espace multimédia, une salle informatique.

Une base de données bibliographiques répertoriant tous les documents (et interrogeable à distance).

Un accompagnement personnalisé dans vos recherches et vos études.

Site internet : toutes les informations sur nos formations, les manifestations, la vie étudiante,

Le sociographe... ([www.faire-ess.fr](http://www.faire-ess.fr))

Une newsletter thématique permet d'être informé de l'actualité (formation, colloque/journée, VAE, Sociographe...).

E-campus : espace réservé aux étudiants : organisation, calendrier pédagogique, ressources en ligne...

Wifi : possibilité de se connecter avec un ordinateur sur le campus de Montpellier.

L'IRTS développe un service Mobilités qui permet aux étudiants d'élaborer des compétences opérationnelles en matière d'intervention socio-éducative qui prennent en compte les spécificités européennes et internationales. Stage, semestre à valider hors frontières, séminaires, universités d'été, etc.

## Evaluation / sanction de la formation :

A la fin de la formation, une évaluation formative est effectuée en petits groupe de quatre à cinq personnes au maximum.

Entraînements pour la certification : à la fin de chaque session un temps de préparation à la certification est prévu avec des mises en situation.

## **Certification**

Les compétences des candidats sont évaluées par un jury habilité par la DREETS lors d'une épreuve orale. Cette évaluation certificative est effectuée au vu d'un « Questionnement à partir de l'une des deux productions réalisées par le candidat ». Ces productions sont contenues le « Dossier de présentation du candidat » ; dossier dans lequel le candidat présente les grandes lignes de son parcours professionnel ainsi que deux situations professionnelles issues de son métier. Ces situations doivent être en lien avec le domaine de compétences « Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages ».

## **Evaluation du dispositif de formation :**

Un bilan de la formation est effectué au terme de celle-ci. Il fait l'objet de la mise en place d'axes d'amélioration conformément à la Politique d'Amélioration Continue de la Qualité.